



MAIRIE DES
ADRETS-DE-L'ESTEREL

VIDE GRENIERS du dimanche 11 septembre 2022 Règlement et organisation



Le Centre Communal d'Action Sociale des Adrets de l'Estérel organise un vide greniers le dimanche 11 septembre 2022 sur la placette du jeu de boules et la place des oliviers.

Les emplacements sont réservés **EXCLUSIVEMENT** aux non professionnels, avec interdiction de vendre ou d'exposer des produits comestibles, neufs, ou dangereux (armes...).

Les exposants devront se présenter le jour de la manifestation entre 6h30 et 7h30. Ils s'engagent à respecter les horaires. Les véhicules ne pourront pas se déplacer sur l'espace de la manifestation pour le déballage au-delà de 7h30 ni avant 16h30 pour le remballage.

Au-delà de 7h30, l'emplacement inoccupé sera considéré abandonné et remis à la disposition de l'organisateur pour l'usage qu'il en décidera. Cette remise à disposition ne donnera lieu à aucun dédommagement ni remboursement. Après vérification de l'inscription, les placements se feront au fur et à mesure des arrivées.

En cas de mauvais temps, le vide greniers sera reporté au dimanche 25 septembre 2022. La décision sera prise le matin même à 7h30. Il n'y aura aucun dédommagement, ni aucun remboursement sauf en cas d'intempéries le 11 septembre 2022.

En aucun cas les limites de stand tracées au sol ne pourront être dépassées. Les éventuelles infractions au règlement seront constatées et corrigées selon les directives données par l'organisateur.

Dès son arrivée, l'exposant est tenu de décharger rapidement son véhicule puis de le garer aux emplacements qui lui seront indiqués.

Les inscriptions et le paiement des emplacements devront nous être envoyés ou déposés à l'adresse du C.C.A.S. et devront nous parvenir au plus tard le vendredi 09 septembre 2022. Dans le cas où certaines places seraient encore vacantes au-delà de cette date, elles pourront être attribuées aux demandeurs retardataires.

Dossier à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée avec photocopie de la pièce d'identité recto/verso
- Justificatif de domicile
- Le règlement de l'emplacement : par chèque à l'ordre de la régie CCAS, par virement bancaire ou en espèces
- 1 chèque de 20 € de caution « propreté ». Celui-ci sera restitué lors du départ de l'exposant sous condition qu'il ait laissé son emplacement propre. Dans le cas contraire, la caution payera la déchetterie pour le nettoyage du site.
- Règlement daté et signé.

Toute inscription incomplète ou sans paiement ne sera pas validée.

Possibilité de louer des tables et chaises en mairie (conditions en mairie).

Fait aux Adrets de l'Estérel, le __ / __ / 2022

Nom, prénom et signature de l'exposant précédés de la mention « lu et approuvé ».

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne morale

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation